



Paris, le 30 avril 2025

Mobilisation le 05 mai 2025 : La Justice des enfants est plus que jamais en danger

L'adoption de la Proposition de Loi Attal par l'Assemblée Nationale a marqué un tournant répressif historique. Non seulement le Sénat a réintégré les clauses retirées par le rapporteur telles que la comparution immédiate et l'atténuation de la peine, mais il a drastiquement durci le texte avec le **retour des courtes peines, un régime de détention provisoire en matière délictuelle dès 13 ans et la comparution immédiate à partir de 15 ans**. Ce texte contrevient aux principes de la convention internationale des droits de l'enfant, et constituera s'il est voté un recul majeur au principe d'éducabilité.

Les propos lors des débats parlementaires ont été d'une telle virulence que même le garde des Sceaux, pourtant ardent défenseur de mesures toujours plus répressives, a été contraint de reconnaître que la détention, surtout courte, n'était pas une bonne réponse. C'est dire...

Le **SNPES-PJJ/FSU, l'UNSA et la CFDT Interco** avec le SAF et le SM ont été à l'initiative de deux journées de mobilisations le 12 février et le 25 mars pour défendre une justice respectueuse de ses principes fondateurs et résister contre les idées les plus régressives qui ont jalonné les débats. Les rassemblements devant de nombreux tribunaux ont clairement démontré le refus des acteurs et des actrices de la justice de cette réforme politique qui méprise totalement la parole portée par les professionnels de terrain.

Il est de notre devoir de continuer à nous opposer à ce projet et de poursuivre notre dénonciation en martelant que cette loi aura de lourdes conséquences pour le devenir des jeunes les plus vulnérables de notre pays.

Il est plus crucial que jamais de défendre un service public d'éducation doté de moyen à la hauteur de ses missions au ministère de la justice. C'est à ce prix que nous préserverons les principes et les valeurs qui ont permis d'ériger une justice des enfants dont le primat de l'éducatif est l'essence même.

Nous serons toutes et tous mobilisé.es le 5 mai 2025 avant la commission mixte parlementaire devant les tribunaux de France pour combattre le projet funeste de celles et ceux qui veulent sacrifier la justice des enfants et les moyens alloués à la PJJ.